

COMMISSION FUTSAL

PV N° 04

Réunion tous les Mardis de 15h30 à 17h

Réunion du : **Mardi 20 Octobre 2020**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : Mme Béatrice MONNIER

Présents : Mmes Cathy DARDON - Ludivine REGNIER (CTD DAP)
MM. Franck LE CAER - Loïc ROCHARD

Excusés : MM. Christophe JOLY – Grégory HANNOT - Jean Charles PRUVOST

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

- Préparation des Championnats U15 et U18

CORRESPONDANCE

- **TOULON EST** : demande de modifier l'heure de la rencontre de D1 FUTSAL du 24.10.2020 contre SC TOULON de 10h à 16h.
La Commission donne son accord.

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

2^{ème} Division Futsal :

CSK VAL DES ROUGIERES 2 / ISSOLE FUTSAL 3 du 19.10.2020

*Prochaine réunion
Mardi 27 Octobre 2020*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER